

M. ZIABLITSEV Sergei

A NICE, le 18/01/2021

Un demandeur d'asile sans moyens de subsistance
et sans logement depuis le 18.04.2019

Adresse : FORUM DES REFUGIES
111 BD. DE LA MADELEINE CS 91035
Domiciliation N°5257
06004 NICE CEDEX1
Tel. 06 95 99 53 29
bormentalsv@yandex.ru

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

[Adresse](#) : 3 Place du Palais de Justice, 06300 Nice

Courriel : accueil-nice@justice.fr

Au Procureur de la République

PLAINTÉ CONTRE LES DELITS

Monsieur le Procureur de la République

1. Je demande une vérification de la dissimulation intentionnelle des places disponibles dans les hostels à Nice par le service " le 115". En particulier, "le 115" place sélectivement les demandeurs d'asile dans *Hostel Villa Saint Exupery Beach, 6 Rue Sacha Guitry, 06000 Nice* et ils confirment la disponibilité des places (la moitié des places dans leurs chambres sont libres pendants des mois)

Chaque fois que j'appelle "le 115", on me répond qu'il n'y a pas de place nulle part. J'ai demandé à la direction du 115 et au préfet de procéder à des vérifications de la disponibilité **réelle** dans l'hôtel *Villa Saint Exupery* à plusieurs reprises, car "le 115" rapporte de fausses informations. Cependant, "le 115" continue de mentir. Aujourd'hui, j'ai une autre preuve de cela.

Dans le même temps, l'employée du 115 a confirmé que je ne suis pas la **seule victime** vivant dans la rue, mais TOUS sont des victimes qui sont comme moi laissées par la préfecture et OFII dans la rue. Alors, pourquoi les victimes

sont-elles dans la rue pour le faux motif du manque de places dans les hostels? Pourquoi "le 115" fournit des places libres pour certains sans-abri et refuse de les fournir pour les autres sans-abri? Pourquoi la discrimination est-elle légalisée dans le département? Pourquoi les traitements inhumains et dégradants sont-ils légalisés ?

2. Le 09.01.2021 j'ai déposé une plainte pour crimes au doyens des juges d'instruction et **demandé d'arrêter les délit**. Cependant, les crimes continuent. J'ai demandé à plusieurs reprises le numéro d'enregistrement de la plainte et le nom du juge d'instruction, mais il n'y a pas de réponse. En gardant à l'esprit l'expérience de la dissimulation de mes allégations de crimes précédemment déposées, ce qui a entraîné une exonération illégale des auteurs et la poursuite des crimes, j'exprime ma crainte de la dissimulation et de ma dernière déclaration de crimes, ce qui indique clairement la corruption et déni de justice.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de solliciter votre aide pour que vous engagiez toutes les actions en votre pouvoir afin que mes droits garantis par les art. 3, 8, 10, 11, 13, 14, 17, 18 de la Convention européenne des droits de l'homme soit respecté.

Pour le bon déroulement de ma demande, je vous prie de trouver ci-joints les justificatifs nécessaires. Je demande que des mesures immédiates soient prises dans une procédure urgente pour réprimer les crimes et m'assurer un logement ou une place dans les hostels qui sont libre à ce jour (les adresses sont indiquées dans ma plainte sur les délits du 9.01.2021)

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur de la République, à l'expression de mes salutations distinguées.

M. ZIABLITSEV Sergei



Applications :

1. Correspondance avec le TJ de Nice concernant le numéro d'enregistrement de la plainte et le nom du juge
2. Plainte sur des délits du 9.01.2021